

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****D.FIN.25-02-05**

Date convocation : 03.04.2025
Nombre de conseillers présents et
représentés : 19

Votants : 19
Délibération publiée le : 14/04/2025

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT POUR LE BUDGET ANNEXE EAU ET
ASSAINISSEMENT**

Le 10 avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le trois avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Yves VENÇON, Catherine BA, Eric BA, Julien PERRIN, Martine PAVAILLER, Didier BRAU, Thierry LONGCHAMP, Marc PUYPE, Denise BOUVIER, Jérôme ARRAMBOURG, Estelle SEGURA, Loïc CALARD,

ONT DONNÉ PROCURATION : Nathalie LLAMBRICH (pouvoir à Loïc Calard), Michel MITANNE (pouvoir à Myriam Saint Genis).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

ABSENTS : Sandrine CROST, David RICHARD, Samuèle SALMON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT POUR LE BUDGET ANNEXE EAU ET
ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Monsieur Rappy

M. Rappy expose au conseil municipal que le résultat de fonctionnement de l'exercice s'élève à 180 774.37 €, le résultat des exercices antérieurs s'élève à 1 109 969.62€ et le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 1 290 743.99€.

D.AG.25-02-05

Le résultat d'investissement de l'exercice s'élève à 33 622.21€, le résultat des exercices antérieurs s'élève à 637 604.22€ et le résultat d'investissement cumulé s'élève à 671 226.43€ auquel il faut rajouter les restes à réaliser.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2024 s'élèvent à – 169 830.95€ suivant le détail présenté ci-dessous :

ETAT DES RESTES A REALISER EN DEPENSES			
Art Budgetaire	Objet	Débiteur	Restes à réaliser
203	Suivi agronomique des parcelles agricoles	AGER CONSEIL	4 367.00
2315	Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du puits de captage	SAFEGE	19 193.00
2156	Télérelève	SUEZ EAU FRANCE	26 359.37
2762	Protection Puits de captage – études règlementaires	SAFEGE	4 151.00
2762	Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du puits de captage	SAFEGE	9 673.00
203	Réalisation du nouveau puits de captage – prise en charge de la procédure « éléments supplémentaires »	SAFEGE	4 735.00
2315	Mise en sécurité des postes de relèvements	SUEZ EAU FRANCE	6 319.25
2158	Extension électrification rurale – Station de pompage	SIEA	73 333.33
2762	Protection puits de captage – Etudes règlementaires	SAFEGE	947.00
203	Protection puits de captage – Etudes règlementaires	SAFEGE	20 753.00
			169 830.95

Il convient de procéder à l'affectation de ces résultats :

- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté F/R002 : 1 290 743.99€
- Affectation à l'excédent en Investissement reporté : 671 226.43€

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats tel que présenté

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 5 voix (Yves Vençon, Catherine Ba, Jérôme Arrambourg, Denise Bouvier, Eric Ba)

La secrétaire de séance,
Mme Saint Genis



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



D.AG.25-02-05

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-3 du Code de procédure administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
4001-31042378420250197502851
Date de réception préfecture : 18/04/2025